

Il faut continuer, tout comme elles, l'effort industriel - M. Maurice Sigouin

Pourquoi envier les autres cités ?

DRUMMONDVILLE (S.B.) — "Qu'avons-nous à envier aux autres cités de la province? Rien, si ce n'est que nous devons continuer, tout comme elles, l'effort industriel commencé depuis plusieurs années. Selon M. Maurice Sigouin, président de la Corporation du Pont de Trois-Rivières, qui a dressait la parole, lundi soir, aux membres du club des Lions de Drummondville, il importe à notre cité d'augmenter le nombre de ses industries et, pour ce, le pont de Trois-Rivières aura son rôle à jouer.

"Il faudra encore 6 mois, dit-il, pour couler les 4 piliers qui

permettront de placer le tablier qui reliera les deux rives du fleuve. Ensuite, il y aura certes certains obstacles à franchir mais si tous unissent leurs efforts comme les clubs sociaux de la région de Trois-Rivières l'ont fait jusqu'à maintenant, tout ira bien. Cette construction, ajouta-t-il, j'ai à cœur et je tiens à en faire un très vaste succès.

"Le roi de la Rive Sud", comme les Trifluviens l'appellent, a ensuite résumé l'histoire du pont à partir de l'apparition du premier bateau-passeur en 1856. Selon lui, la première fois qu'on parla de construire un pont à cet endroit remonte à 1933, alors qu'un candidat aux élections fédérales en proposa la chose à ses électeurs.

La rumeur publique s'en mêla par la suite. "Ottawa, disait la rumeur, veut la construction d'un pont pour pallier le chômage. L'affaire demeura dans les esprits jusqu'à ce qu'en 1953, la Chambre de Commerce lance une campagne de souscriptions pour payer le coût de l'expertise.

En 1956, l'ingénieur Ernest Goyer fit une première soumission. En 1961, le Sénat approuva un projet de loi favorisant la construction d'un pont reliant Trois-Rivières à la rive sud. En 1963, le premier ministre de la province, l'hon. Jean Lesage, annonça la construction prochaine du pont et, enfin, le 16 mai 1964, on procéda à l'inauguration des travaux. Ainsi, il y aura deux ans

bientôt que les travaux sont commencés. On en prévoit la fin pour 1967.

M. Sigouin a terminé son exposé en disant que le pont de Trois-Rivières était dû à un effort collectif de la population de cet endroit, et il vanta, entre autres, les mérites de l'un des instigateurs de ce projet, M. François Nobert qui, étant malade, assistait tout de même aux assemblées de la Corporation. Selon le conférencier, ce Trifluvien, qui est maintenant décédé, a donné sa vie pour la réalisation de ce projet. "C'est pourquoi, dit-il, certains ont suggéré que l'on donne son nom au pont. Je formule donc le vœu que le nouveau pont François Nobert soit ouvert à la population dès 1967."

District judiciaire de Drummond

L'on se prépare fébrilement en vue des prochaines assises

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Les choses vont bon train dans le district judiciaire de Drummond alors que l'on se prépare fébrilement pour les Assises de la Paix à Palais de Justice. La Cour des Sessions de la Paix a déjà commencé à expédier des accusés aux Assises de 1967. En effet, mardi, le juge Benoit Turmel, de cette Cour, a assigné deux individus à se présenter pour leur procès au prochain terme des Assises, soit en avril 1967. Il s'agit de Gérard Pinard et de Pierre Grisé qui ont vu leur enquête préliminaire coupée au plus court par la production des déclarations faites par eux-mêmes aux policiers ou soit par des témoins.

Pinard est accusé de vol avec effraction et son procureur, Me Roger Parenteau, a accepté que la déclaration de son client soit versée au dossier. Un cautionnement de \$1,000 a dû être fourni pour que celui-ci retrouve sa liberté.

Quant à Grisé, accusé de grossière indécence, la déclaration de l'une de ses présumées victimes a suffi pour le faire envoyer à son procès.

Pour que le cautionnement de son client ne soit pas plus élevé que lors de son arrestation, Me Parenteau a fait savoir au président du tribunal que l'accusé travaillait au même endroit depuis plus de 7 ans et qu'il n'y avait pas à craindre qu'il quitte la ville à l'improviste. Le cautionnement initial était de \$100.

Son procureur réclame la clémence

La sentence d'un cleptomane est ajournée au 19 avril

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Une scène qui pourrait être qualifiée de pathétique s'est déroulée en Cour des Sessions de la Paix mardi alors que le procureur d'un individu considéré comme un cleptomane bien qu'encore jeune, a eu recours à la clémence de la Cour pour que son client soit dirigé vers une maison de réhabilitation.

Le juge Turmel ne s'est cependant pas prononcé et il a reporté la sentence de Claude Hamel au 19 avril. Entre temps, le procureur de la Couronne et la police pourront compléter le dossier du jeune homme et le soumettre au président du Tribunal lors du prochain terme.

Hamel s'est reconnu coupable à plusieurs accusations de méfaits et de vols avec effraction. La valeur des objets volés va de \$75 à \$500 et la multitude de ces objets est aussi variée qu'une pompe à eau, un moteur hors bord, etc. De plus, le prévenu n'a pas limité ses délits à la région. D'autres plaintes ont été portées dans d'autres districts. Il sera sans doute intéressant pour le juge Turmel de connaître les sentences rendues par les autres magistrats.

Le procureur du jeune délinquant a admis que son client était un cleptomane parce qu'il avait la manie de prendre tout ce qui lui tombait sous la main. C'est en raison de la famille honorable du jeune homme que celui-ci a tenté cette audacieuse démarche.

Pour les accusations de facultés affaiblies

Il n'est pas facile pour le tribunal de déterminer la quantité d'alcool absorbé

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Sur quatre accusations de facultés affaiblies portées contre des individus, en cour des Sessions de la Paix, deux ont été remises à plus tard, une autre n'a pu être entendue parce que l'accusé n'était pas présent, et enfin une dernière a été rejetée.

Incidentement, les causes de ce genre bénéficient presque toujours d'une certaine jurisprudence. Savoir combien un accusé a consommé de boisson alcoolique n'est pas chose facile pour un tribunal. Ce fut d'ailleurs le cas de Roland Couture de St-Edmond, hier après-midi, au Palais de justice de Drummondville.

M. Couture avait été arrêté par des policiers de la cité de Drummondville vers 3 h. 15 dans la nuit du 19 février dernier, alors qu'il était au volant de son automobile. Comme le véhicule dépassait souvent la ligne blanche, les agents de la Sûreté municipale l'avaient intercepté et avaient conduit le conducteur au poste de police, plus précisément entre les mains du capitaine Georges Millette qui lui avait fait subir certains tests.

Dans la boîte aux témoins, le capitaine Millette déclara que l'accusé n'avait pu réussir aucun test qu'il lui avait fait passer. Deux autres policiers qui étaient dans l'auto-patrouille lors de l'arrestation, affirmèrent que le chauffard n'était pas en état de conduire sa voiture, qu'il sentait la boisson et qu'il ne pouvait marcher sans tituber.

Survint alors le témoin No 4, M. Benoit Hamel, qui accompagnait l'accusé ce soir-là dans sa balade nocturne. Celui-ci affirma que M. Couture n'avait consommé que deux bouteilles

de bière durant la soirée alors que lui-même en avait pris trois. Chose étonnante, les policiers qui avaient effectué l'arrestation, avaient confié à M. Hamel le soin de ramener l'auto de M. Hamel au poste de police alors que celui-ci avait consommé plus de bière que l'accusé.

Dans leur plaidoirie, le procureur de la défense et celui de la Couronne soumettent au tribunal qu'il y avait soit trop de présomption ou soit, pour le second, suffisamment de

preuves pour justifier une condamnation.

S.H. le juge Benoit Turmel, après avoir laissé entendre que la théorie des deux bouteilles revenait souvent devant lui et qu'il n'avait jamais ou à peu près pas rencontré d'individus qui avaient admis en avoir pris trois, décida à contrecœur, semble-t-il, de rejeter la plainte. "L'accusé, déclara-t-il, bénéficie du doute et s'il n'a pas dit la vérité lui et son compagnon, ils en porteront la responsabilité."

Un autre individu répondant au nom de Bruno Houle a été arrêté dans les limites de Drummondville pour cette affaire. Houle, qui devait comparaitre mardi en cour des Sessions de la Paix, n'a pu être expédié par la justice étant donné que son procureur n'était pas prêt. Le délinquant subira son procès le 19 avril.

Le juge Benoit Turmel, qui a rendu la sentence de Lucien Chenail a déclaré en Cour qu'il suivrait la jurisprudence qu'il avait lui-même établie à Sherbrooke soit une amende par gallon d'alcool saisi. Le représentant de la Couronne, Me Yvon Pinard, avait auparavant attiré l'attention du Tribunal sur le fait que dans des régions voisines, les Trois-Rivières, certains juges condamnaient un accusé à la prison pour une première offense de ce genre. Malgré cette remarque du procureur de la Couronne, le juge Turmel a décidé de s'en tenir aux règles qu'il avait établies à Sherbrooke. Chenail a ainsi été condamné à payer une amende de \$3 par gallon saisi. Un délai d'un mois lui a de plus été accordé pour s'acquitter de sa dette.

Possession de 200 gallons d'alcool frelaté

Chenal plaide coupable et écope d'une amende de \$1,000

DRUMMONDVILLE (S.B.) — Pour avoir été trouvé en possession de 200 gallons d'alcool frelaté, Lucien Chenail, de Châteauguay, a écopé d'une amende de \$1,000 après s'être reconnu coupable de ce délit.

Un autre individu répondant au nom de Bruno Houle a été arrêté dans les limites de Drummondville pour cette affaire. Houle, qui devait comparaitre mardi en cour des Sessions de la Paix, n'a pu être expédié par la justice étant donné que son procureur n'était pas prêt. Le délinquant subira son procès le 19 avril.

Le juge Benoit Turmel, qui a rendu la sentence de Lucien Chenail a déclaré en Cour qu'il suivrait la jurisprudence qu'il avait lui-même établie à Sherbrooke soit une amende par gallon d'alcool saisi.

Le représentant de la Couronne, Me Yvon Pinard, avait auparavant attiré l'attention du Tribunal sur le fait que dans des régions voisines, les Trois-Rivières, certains juges condamnaient un accusé à la prison pour une première offense de ce genre. Malgré cette remarque du procureur de la Couronne, le juge Turmel a décidé de s'en tenir aux règles qu'il avait établies à Sherbrooke. Chenail a ainsi été condamné à payer une amende de \$3 par gallon saisi. Un délai d'un mois lui a de plus été accordé pour s'acquitter de sa dette.



(Photo JPC)
M. JACK LAPOINTE, gérant local de Foster Refrigerator of Canada, a été élu mardi soir, président du club Rotary, de Drummondville en remplacement de M. André Pélissier, dont le mandat se termine à la fin de juin prochain. Comme le veut la constitution des clubs Rotary, dix membres sont

choisis comme directeurs, après quoi, ils élisent un président, et un vice-président de langue anglaise, puisqu'il s'agit d'une organisation internationale. On voit ici dans l'ordre habituel, le nouveau président félicité par le président sortant de charge.

Faible assistance des membres à la soirée d'élections

M. Jack Lapointe nouveau président du Rotary

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — C'était soir d'élections, mardi, à la ferme du club Rotary, et seulement une vingtaine de membres assistaient à ce

souper présidé par le rotarien André Pélissier, qui profita de la circonstance pour apporter une dernière main aux projets en marche, dont le tirage d'une magnifique peinture offerte par le studio d'Art Universel, de Montréal, pour être tirée au sort au bénéfice du club local.

Cette magnifique peinture a été gagnée par Mlle Lise A-bran, du 222 Mercier.

L'heureuse gagnante sera avisée ces jours-ci par les autorités du club, et une photo de la gagnante sera publiée, de même que celle du responsable de la vente des billets, en compagnie du président du club.

Comme l'exige la constitution du club qui fait partie d'une chaîne de clubs internationaux, dix membres en règle sont sollicités pour accepter d'être mis en nomination au poste de directeur, en choisissant autant que possible des candidats anglais et français, de façon à alterner chaque année, et mardi soir, les personnes suivantes ont été choisies com-

me directeurs, après quoi ils se sont retirés pour élire un président pour succéder à M. André Pélissier.

Les directeurs élus furent MM. Raymond Boisselle, Gaston Hardy, Harold Hiltz, Jack Lapointe, Paul Laurendeau, Camille Mackenzie, Jack Monro, Marcel Nichols et André Pélissier, ex-officio.

Contrairement à la coutume, les délibérations ont été de courtes durées, et le nouvel exécutif était connu moins d'une demi-heure plus tard, avec le résultat suivant: président: Jack Lapointe; vice-président: Jack Monro; secrétaire: Gaston Hardy; trésorier: Harold Hiltz. Les autres membres qui demeurent directeurs mais qui auront sûrement des fonctions à remplir concours des prochains mois, sont MM. Raymond Boisselle, Camille Mackenzie, Paul Laurendeau et Marcel Nichols, avec André Pélissier comme ex-officio. Quoi qu'il en soit, le nouveau exécutif entrera en fonction le dernier souper du mois de juin, alors qu'il y aura remise des pouvoirs d'un président à l'autre.

A l'issue du souper, le président André a imploré les mem-

bres présents de ne pas oublier d'être présents mardi prochain, alors que le souper aura lieu à 5h30 au lieu de 6h30, afin de permettre aux membres de se rendre au foyer St-Paul pour remettre des cadeaux de Pâques aux personnes qui y sont pensionnaires, afin de leur procurer un peu de joie pour la fête de Pâques.

Des bouquets de jonquilles se sont également remis aux religieuses du foyer pour être déposés sur différents étages de l'édifice afin d'y mettre un peu de joie pour la même occasion.

Le Régime des Rentes expliqué aux employés

PRINCEVILLE (G.A.B.) — L'importance de la participation de l'employeur au régime des rentes du Québec, la nécessité de l'épargne obligatoire pour le citoyen à revenus modestes ont été soulignées au cours d'une manifestation organisée à Princeville sous les auspices du comité économique de la société des Artisans. Les conférenciers invités à cette occasion étaient MM. Gilles Martel et Roger Desfossez.

Réservé de 185 millions

MM. Martel et Desfossez ont fait remarquer que les sommes soustraites par les citoyens du Québec formeraient une réserve d'environ 185 millions de la fin de 1966, première année de la mise en vigueur du régime des rentes du Québec. La participation au régime est obligatoire pour les deux délégués qui ont pris la parole à l'hôtel Manoir de Princeville.

Direction des activités

C'est Me Jules Bellavance, avocat et membre du comité économique de la société des Artisans de la société des Artisans qui a dirigé le programme de la soirée. Cette manifestation était sous le patronage d'honneur de M. Jacques Pellerin, président du comité.

La soirée de chasse et pêche a réuni quelque 250 sportifs

PLESSISVILLE (R.L.) — Une grande soirée de chasse et pêche rassemblait quelque 250 personnes à l'hôtel de ville de Plessisville, l'ordre du jour de la soirée était passablement chargé, puisqu'on a prononcé des discours, une conférence et projeté deux films, en plus de distribuer des récompenses pour les concours Molson.

M. Daniel Bouffard,

Le maître de cérémonies, M. Jean-Marie Ouellet a présenté le président, M. Daniel Bouffard qui a souhaité la bienvenue à tous les membres et à MM. Richmond Pelletier qui consacra sa vie aux choses de la pêche de la chasse et de la conservation, Paul Bouchard, du service de la faune au ministère de la Chasse et de la Pêche, Roger Lauzon de Drummondville et Ben Mathieu, de Victoriaville. Et à M. Marcel Collin, maire de la ville de Plessisville.

M. Bouffard a fait état des réalisations du club de Chasse et Pêche de Plessisville qui fait actuellement campagne pour essayer de recruter son millième membre, ce qui en dit suffisamment sur l'importance prise ces dernières années par ce mouvement régional d'éducation et de conservation de la faune.

Agrandissement du terrain de camping, amélioration des bassins d'élevage, aménagement des terres de la Couronne sur le rang 4 (reboisement progressif qui servira à abriter et nourrir le chevreuil) voilà les activités citées par M. Bouffard. Il a demandé qu'on encourage les 120 membres qui font partie des comités qui sont au travail.

M. Pelletier

M. Richmond Pelletier, au cours de son allocution, s'est plaint de ce que le gouvernement provincial ne semble pas disposé à prêter une oreille attentive aux demandes des ministres de la Pêche et de la Chasse qui se sont succédées. Les budgets ne prévoient jamais rien pour ce ministère et ce n'est qu'en se groupant comme on le fait à Plessisville, que les citoyens intéressés à la conservation verront le gouvernement accéder à leurs demandes.

Les récompenses

M. Pelletier a procédé à la

remise de récompenses à MM. Noël Pellerin, William Gazeau, Wilfrid Boulié et Lino Gabbino, pour le tir à la corde, à M. Jean Guy Gignas, Mme Joseph Jutras, Hubert Armand, Raoul Fradette, Gérard Lecomte, Paul Lacasse, Maurice Bergeron pour des poissons, de même qu'à MM. Gérard Neault, Richard Pellerin, Laurent Morin, Alphonse Nadeau, René Desmarais et Claude Fradette.

Deux films, un sur l'ensemencement de la ouananiche et l'autre sur la chasse au caribou et à l'original ont été suivis d'une conférence sur la conservation, prononcée par M. Claude Bernard, du ministère de la Chasse et de la Pêche.

Le maire Bernier proclame avril mois du "Courtier d'assurance"

DRUMMONDVILLE (J.P.C.) — Quelques membres de l'Association provinciale des courtiers d'assurance de la région de Bois-Francs, étaient réunis hier matin à l'hôtel de ville pour les autorités municipales, à l'occasion de la proclamation par son honneur le maire Philippe Bernier, du "Mois du Courtier".

Le premier magistrat souhaita la plus cordiale bienvenue aux courtiers d'assurance présents, en leur disant que c'est avec plaisir et une grande joie, qu'il proclamait le mois d'avril comme le mois du courtier d'assurance, ce conseiller professionnel qui est votre homme de confiance. Cette association, a dit le maire Bernier, a été fondée en 1914 à Montréal, et c'était la première organisation du genre au Canada. Son incorporation légale se fit en 1917, et dès lors, le gouvernement provincial a commencé à émettre des permis pour les courtiers d'assurance. Ce permis jouera un grand rôle puisqu'il permettra au public de savoir qui était autorisé à transiger les affaires d'assurance.

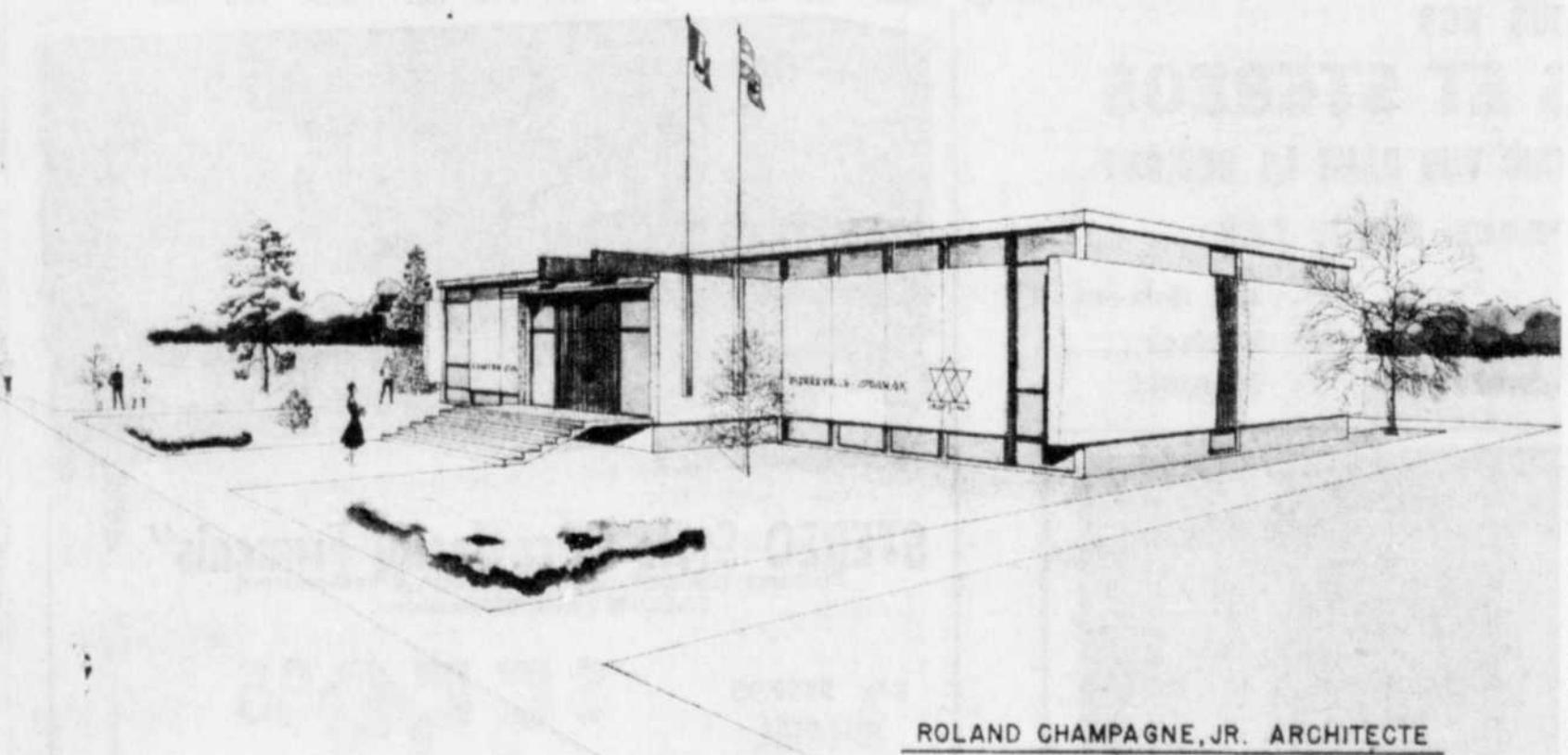
En 1946, le premier pas est fait vers le statut professionnel, puisque le gouvernement reconnaît à l'association le privilège de soumettre à ses membres, un examen de compéten-

ce. Le 11 juillet 1963, le bill 157, appelé la loi des Courtiers d'assurance du Québec, était le couronnement de 50 années d'efforts vers la reconnaissance professionnelle. Toute la province en était réjouie et cette loi qui menait à un véritable code d'éthique fut mise en vigueur au mois de juillet 1964.

A compter de cette date, d'ajouter le maire Bernier, tous les courtiers d'assurance étaient reconnus comme professionnels. Votre organisation est la première au monde qui a pu obtenir une telle reconnaissance. Fondée en 1964, l'association du district des Bois-Francs a eu pour président-fondateur, M. Laval Langlois, de cette ville.

Je félicite donc l'association provinciale de cette heureuse idée qui fera connaître davantage ce professionnel que vous êtes et qui est si peu connu. J'ose espérer en terminant, que vous serez toujours dignes de votre symbole "agence et conseil" qui est du "sagittaire" et que vous continuerez dans la voie de la perfection au service de vos concitoyens.

Les membres présents furent ensuite invités à signer le Livre d'Or de la cité, après quoi un vin d'honneur leur fut servi.



ROLAND CHAMPAGNE, JR. ARCHITECTE

Voici la maquette représentant le Centre culturel de Pierreville, dont les plans seront confectionnés par l'architecte Roland Champagne Jr., de Sorel. La construction de cet édifice vient d'être approuvée par le conseil municipal de Pierreville, lors de sa dernière séance, présidée par Son hon. le maire René Thibault.

Le conseil municipal de Pierreville autorise le comité du Centenaire

Aménagement du centre confédératif

PIERREVILLE (G.N.) — Le conseil municipal de Pierreville vient d'autoriser le comité local du Centenaire de la Confédération à commencer très prochainement l'aménagement du projet du centre confédératif de Pierreville-Odanak, soit en entreprenant la construction du Centre culturel, dont il vient précisément d'approuver le projet qui a été soumis aux autorités municipales, à la dernière séance du conseil.

A cet effet, des soumissions devraient être demandées dans un avenir assez rapproché, par la municipalité pierrevilloise. C'est ce que nous a officiellement annoncé, hier, S. H. le maire René Thibault, qui est également membre du comité local du centenaire de la Confédération.

Le maire Thibault nous a dé-

voilé que le Centre culturel, une fois la construction terminée, aura coûté dans l'ensemble la somme de \$85,000. Le projet avait été accepté au mois de septembre, mais des problèmes circonstanciels, au niveau du choix de l'emplacement, se sont présentés, ce qui a eu pour effet de retarder la conception à tous points de vue.

Des subventions gouvernementales

A la dernière séance du conseil, ce dernier a adopté des résolutions exigées par les autorités gouvernementales, à l'effet que c'est entre autres la municipalité elle-même qui doit se rendre responsable de la construction, et de l'entretien du Centre culturel dont elle devient la propriétaire.

On sait que des subventions

gouvernementales ont été allouées à la municipalité de Pierreville, afin qu'elle puisse subvenir plus aisément aux exigences financières que nécessiteront inévitablement de telles opérations. Le maire Thibault a par ailleurs précisé que ces subventions étaient distribuées comme suit. Le gouvernement provincial souscrit pour un montant de \$34,000, dans la réalisation de ce projet, tandis que le gouvernement central fait sa part.

Ainsi, la participation financière de la municipalité sera réduite à \$29,200.

Des difficultés

On sait toutefois, que dans l'application de ce programme confédératif auquel participent 77 municipalités, Pierreville avait rencontré certaines difficultés.

Comme nous l'a déclaré le maire Thibault, le projet avait tout d'abord été accepté par le département de la Commission du centenaire de la Confédération, après quoi, "nous avons travaillé pour obtenir la possibilité de construire sur un terrain d'Odanak, car l'espace à Pierreville était très restreint. Le gouvernement, lui, voulait que le Centre culturel soit construit sur un terrain appartenant à la municipalité de Pierreville."

Suivant les renseignements que le maire de Pierreville nous a fournis à ce sujet, les citoyens d'Odanak, qui au début étaient en faveur de l'emplacement du Centre sur un terrain appartenant, sont maintenant contre ces dispositions. Ainsi, forcés par les circonstances, "nous avons dû envisager un autre site. Le gouvernement

nous a par la suite permis de construire le Centre sur la rue Allé, près de la rivière St-François, à Pierreville. Le site est ainsi beaucoup plus avantageux pour la municipalité de Pierreville.

Décision à rendre

Par ailleurs, le conseil rendra une décision plus tard, concernant son approbation ou pas relativement à d'autres items ayant trait au Centre confédératif. Incidemment, le comité a suggéré la construction d'une piscine extérieure, d'un gymnase ainsi que d'une patinoire ouverte, afin de concentrer toutes les activités culturelles et sportives au même endroit.

A brève échéance, selon M. Thibault, tous les services municipaux seraient concentrés autour du Centre culturel.

Franc... Parler

Victoriaville (R.L.) — M. Henri Hamel coordonnateur du comité formé récemment au sein de la chambre de commerce locale en vue d'étudier la création d'une école provinciale de Couture à Victoriaville nous a communiqué que son comité avait déjà tenu plusieurs rencontres préliminaires. Cette semaine le comité devait rencontrer un spécialiste de la Métropole et au cours de la semaine prochaine, M. Hamel a dit que son comité serait probablement en mesure de communiquer des nouvelles importantes en rapport avec le travail qui a déjà été accompli.

Par ailleurs, pour la 11^{ème} semaine, l'on attend toujours la présentation du fameux mémoire de la Chambre de Commerce locale préconisant un hôpital régional de 400 lits à Arthabaska. Le coordonnateur de ce comité Me Claude Pinard avait promis de sortir le mémoire la semaine dernière, en disant que la rédaction était complète et qu'il ne restait plus qu'à mettre le tout au propre.

Les Chevaliers de Colomb et leurs épouses sont invités à prendre part à une grande réception, en fin de semaine prochaine. Le programme de la réception débutera samedi le 2 avril au local de la rue St-Augustin. L'abbé Raymond Roy sera alors confesseur. Le soir un sermon sera prononcé au sous-sol de l'église St-Martyrs dimanche matin la messe sera dite pour les Chevaliers de Colomb à 7.30 a.m. en l'église St-Martyrs et par la suite il y aura un déjeuner pascal au local de la rue St-Augustin.

Par contre l'Assemblée générale des Chevaliers aura lieu le 6 avril prochain.

A la dernière réunion de la Jeune Chambre de Victoriaville, M. Jean-Gilles Masse a été désigné pour représenter la Jeune Chambre au sein de la commission consultative municipale des loisirs de Victoriaville.

Une très importante rencontre a eu lieu hier soir entre les membres de la commission municipale des loisirs et des représentants

de la commission scolaire régionale des Bois-Francis afin de discuter du site à choisir pour l'érection du futur centre des loisirs. Comme cette rencontre était à huis-clos, un communiqué donnant les grands points et les conclusions de la discussion doit nous être remis ce matin.

Le conseil de ville a révisé au cercle musical de Victoriaville une demande de la corporation de l'Expo Universelle de Montréal demandant que Victoriaville soit représentée par un corps ou un artiste quelconque à un grand concours d'amateurs qui aura lieu dans les cadres de l'Expo.

Par ailleurs, l'on a appris que les artistes invités au concert annuel du cercle musical qui aura lieu au théâtre Victoria, dans quelques semaines seront nuls autres que le groupe les Bi-gammes.

Le conseil de ville a permis au directeur de police M. André Beauchesne d'assister à un congrès provincial sur la criminalologie. Ce congrès sera tenu les 15 et 16 avril prochain.

Le Comité d'Habitation des Bois-Francis fera parvenir une lettre aux autorités municipales de Victoriaville, Princeville et Plessisville afin d'obtenir que soient pavées les rues Marceaux à Plessisville, Mailhot à Princeville et Provencher à Victoriaville. Ces trois rues seront le site où seront construites une ou des maisons modèles durant la prochaine parade de l'Habitation.

Enseignement professionnel au sein de la régionale des Bois-Francis

Le comité de coordination indispensable

par Roger LEVASSEUR



C'EST son honneur le maire Paul-André Poirier, maire de la ville de Victoriaville qui a proclamé officiellement ouverte la campagne annuelle de la Croix-Rouge dans le comté d'Arthabaska, au cours d'une brève cérémonie, lundi soir à l'hôtel de ville. On voit que l'objectif fixé pour la campagne de la Croix-Rouge dans notre comté s'élève à \$2,500.00. Sur la photo, nous apercevons dans l'ordre habituel, Me René Crochetière, avocat de Victoriaville et président de la campagne, l'honorable Juge Germain Lacoursière, patron d'honneur de la campagne, le maire Paul-André Poirier, Mgr Origène Grenier, curé de la paroisse St-Victoire et M. Fernando Gagné, président de la Croix-Rouge pour la section de Victoriaville.

Elle appuie par résolution la Jeune Chambre de Warwick

La Jeune Chambre locale proteste contre l'état lamentable de la route cinq

VICTORIOVILLE (R.L.) — Une résolution qui a reçu l'approbation sans réserve de tous les membres présents a été adoptée à la dernière réunion mensuelle de la Jeune Chambre de Victoriaville afin que la Jeune Chambre locale appuie les recommandations et revendications de la Jeune Chambre de Warwick au gouvernement provincial, concernant l'état pitoyable de la route 5 entre Arthabaska et Warwick.

Avant que l'Assemblée générale passe à l'adoption de cette résolution spéciale, le

président Gilles Blanchette a fait remarquer que l'honorable Albert Morissette avait déclaré à sa dernière conférence de presse que si la route 5 n'était pas parachevée cette année, le budget principal en était la cause principale. Tout comme les membres de la Jeune Chambre de Warwick, ceux de Victoriaville ont toutefois jugé que les raisons invoquées par le ministre concernant la route 5 n'étaient point suffisantes ou satisfaisantes, aussi c'est unanimement que la résolution détaillée fut adoptée par les membres de la Jeune Chambre locale.

Heures d'ouverture et de fermeture Par ailleurs, à cette assemblée de la Jeune Chambre, un nouveau comité a été formé en vue de préparer un mémoire sur la question des heures d'ouverture et de fermeture des établissements commerciaux à Victoriaville. Ce nouveau comité aura à sa tête M. Gérard Levasseur et Denis Saucier.

Dans les semaines à venir, ce comité aura pour mission d'enquêter chez les marchands de notre ville afin de découvrir les heures d'ouverture et de fermeture que désirerait chacun des marchands. À la fin de l'enquête, le comité compilera les réponses puis apportera des conclusions et recommandations précises. Récemment, il était formé

D'audacieux voleurs dérobent la somme de \$350 au presbytère

PRINCEVILLE (G.A.B.) — D'habiles et audacieux voleurs ont fait main basse sur une somme estimée à \$350 au presbytère de Princeville. Personne n'a eu connaissance du coup qui a été perpétré durant les heures où le bureau est ouvert au public. Des empreintes digitales ont été relevées sur les lieux et une minutieuse enquête est en cours sous la direction du chef M. Maurice Dupont, de la Sûreté municipale.

L'argent était contenu dans un petit coffre en bois. Le coffre se trouvait sur le pupitre de M. le chanoine Eugène Demers, curé, dans le grand salon attenant au bureau où le public a accès. Les constatations laissent croire que le vol aurait été commis par quelqu'un bien au courant de la disposition des lieux ainsi que des alibis et venues au presbytère.

La police procède actuellement à un interrogatoire approfondi de toutes les personnes qui ont été vues autour du presbytère durant les heures où le vol a été commis. De précieux indices ont déjà été recueillis et rien n'est négligé pour découvrir les auteurs de cet acte révoltant.

Le "Livre Blanc" est accueilli favorablement

PRINCEVILLE (G.A.B.) — C'est avec plaisir que les résidents de Princeville ont pris connaissance du "livre blanc" qui vient d'être publié par Ottawa sur le nouveau drapeau canadien. L'envoi du "livre blanc" était une gracieuseté de l'hon. Jean-Luc Pépin, député de Drummond-Arthabaska à la Chambre des Communes et ministre des Mines dans le cabinet fédéral.

Le "Livre Blanc" est illustré et les textes sont imprimés dans les deux langues officielles du pays. On y trouve l'histoire des drapeaux qui ont flotté sur le Canada depuis sa découverte, un résumé des cérémonies qui ont eu lieu lors du dévoilement du drapeau actuel, un extrait des discours prononcés à la même occasion.

On trouve aussi dans le "Livre Blanc" des directives sur les différentes manières de déployer le drapeau et l'usage qu'on doit en faire en diverses circonstances. Ceux qui ont pris connaissance de ce "livre blanc" déplorent toutefois l'absence d'explications sur les symboles et font remarquer que c'est là un regrettable oubli de la part de ceux qui ont conçu ce "livre blanc".

Les sujets qui seront à l'ordre du jour sont le dépotier et la municipalisation du service des vidanges et le stationnement.

On compte sur la présence de tous les membres.

VICTORIOVILLE — La formation d'un comité de l'enseignement professionnel au sein de la régionale des Bois-Francis était vraiment nécessaire afin de répondre à un besoin de collaboration et de coordination" a déclaré le président de ce nouveau comité, M. Lucien Dancause, lors d'une conférence de presse en l'école de Métiers de Victoriaville hier après-midi.

Dans ses propos, M. Lucien Dancause a donné un bref aperçu de ce qu'était la situation avant la formation du comité de coordination de l'enseignement professionnel dans la régionale des Bois-Francis, fondation toute récente qui date plus précisément du 9 mars dernier.

M. Lucien Dancause a déclaré que la situation de la formation professionnelle au 9 mars dernier était que l'on retrouvait 4 écoles évoluant dans une même sphère d'activité, que ces institutions enseignantes relevaient de 3 autorités différentes et voulaient être au service d'une même population et que logiquement, un tel paradoxe avait convié spontanément les intéressés à une table ronde.

Le président du nouveau comité a aussi expliqué que le but premier du comité était de coordonner l'enseignement professionnel au niveau secondaire dans la régionale des Bois-Francis.

Dans les objectifs immédiats des membres du nouveau comité on retrouve 5 points différents soit premièrement un échange d'informations, deuxièmement, faire l'inventaire des ressources communautaires, troisièmement, susciter des comités industriels consultatifs, quatrièmement étudier les critères de sélection pour les différents niveaux de l'enseignement professionnel et enfin procéder à la répartition des spécialités dans les différents secteurs de l'enseignement.

Travail accompli.

Le comité de coordination de l'enseignement professionnel dans la régionale des Bois-Francis groupe actuellement le président du comité M. Lucien Dancause de même que M. Pierre Desrochers de la formation professionnelle, 4 représentants de l'école de Métiers de Plessisville dont le directeur de cette institution M. Gérard Bélanger et six délégués de l'école de Métiers de Victoriaville dont le directeur, le Révérend Frère Lionel Côté.

Le comité a jusqu'à présent tenu trois réunions, y compris celle d'hier après-midi.

M. Gérard Bélanger de l'école de Métiers de Plessisville et le Frère Lionel Côté de l'école de Métiers de Victoriaville ont cité deux exemples de la collaboration qui doit exister entre les organismes plus haut dénommés.

M. Bélanger parla des cours de métier intensifs qui permettent à l'élève d'apprendre son métier en trois trimestres, soit une année scolaire ordinaire. M. Bélanger dit que les cours de métier intensifs offrent à Victoriaville les options de la construction, l'automobile, l'électricité et la plomberie - chauffage tandis que Plessisville offre les options de Dessin industriel ajustage mécanique et les différentes sortes de soudure. Ainsi répartis, les cours n'offrent pas les avantages d'un déboulement

et permettent d'offrir aux élèves un éventail plus grand d'options diverses. De son côté, le Révérend Frère Lionel Côté cita l'exemple des cours d'initiation au travail. Ces cours qui ont commencé il y a 23 semaines, se donnent à l'école de Métiers de Victoriaville et accueillent présentement un total de 31 élèves. Les options offertes à l'élève sont la plomberie, la soudure, l'électricité et la menuiserie.

'Pat' Girard se confesse publiquement

La prière aide le jeune à se maintenir dans le droit chemin

PRINCEVILLE (G.A.B.) — La prière, la confiance et la foi en Dieu sont des moyens qui aident les jeunes à se maintenir dans le droit chemin, a déclaré "Pat" Girard, de Montréal, dans une conférence prononcée à Princeville. Le conférencier a donné un résumé de sa vie depuis l'âge de 14 ans. Il a fait une comparaison entre la vie de drapeau dans laquelle il avait vécu durant un quart de siècle et celle d'un tout autre genre qu'il mène depuis sa conversion, il y a environ huit ans.

Travail social "Pat" Girard a fait part à son auditoire de la satisfaction qu'il avait maintenant de se rendre utile à la société. Travail social, réhabilitation, activités dans les centres de loisirs ainsi qu'éducation du public et principalement des jeunes par des causeries sont les domaines où "Pat" Girard est maintenant à l'œuvre. Auditoire attentif Le conférencier était l'invité du comité de Loisirs du Secondeur de Princeville dont M. Jean Lafontaine est le président. Plus de 300 personnes, jeunes et adultes, s'étaient réunies à l'école St-Marie pour la circonstance et ont écouté avec un profond silence la causerie de "Pat" Girard. Le programme de la soirée a été dirigé par M. Roch Gardner, professeur. Les autorités de la Commission scolaire ainsi que le personnel académique et les jeunes étaient largement représentés.



LE COMITÉ de l'illumination des rues de la Jeune Chambre formé de MM. Richard Pépin, Jacques Leachey et Jean-Gilles Masse a présenté à la dernière réunion mensuelle de cet organisme un projet bien détaillé pour un nouveau système d'illumination des rues du centre commercial de notre ville durant la période des fêtes. L'Assemblée générale a approuvé le travail accompli par ce comité et a suggéré que les membres du comité rencontrent le plus

tôt possible les autorités municipales afin de leur soumettre ce projet d'envergure. Sur la photo nous voyons au centre le président du comité, M. Richard Pépin, montrant le modèle du système proposé pour la rue Notre-Dame, tandis que M. Jean-Gilles Masse montre le dessin du système proposé pour les terrains municipaux de stationnement, tandis que l'on reconnaît à gauche, M. Jacques Leachey.

Il constitue même un danger

Le système actuel d'illumination ne répond plus aux exigences et normes

VICTORIOVILLE (R.L.) — Un comité de trois membres de la Jeune Chambre de Victoriaville en est arrivé à la conclusion, après une étude approfondie que le système actuel d'illumination des rues pour le centre commercial de Victoriaville, pendant la période des fêtes, ne répond plus aux exigences et normes du bureau des examinateurs d'installation électrique du Québec et constitue même un danger. Le système que l'on connaît actuellement et qui sert depuis un nombre considérable d'années ne sera donc plus employé et à 80 pour cent peut-être, il n'est bon qu'à jeter aux rebut.

Conformément au rapport en ce sens fourni par le comité de trois membres présidé par M. Richard Pépin, la Jeune Chambre de Victoriaville a donc à sa dernière réunion mensuelle passé une résolution à l'effet que les autorités municipales de Victoriaville soient avisées que pour les raisons énumérées, la Jeune Chambre de Victoriaville ne pourra pas prendre l'initiative

de s'occuper de l'illumination des fêtes en se servant du vieux système.

Projet d'envergure Toutefois, le comité formé de MM. Richard Pépin, Jacques Leachey et Jean-Gilles Masse n'a point limité son travail à conclure que l'ancien système ne pourrait résister. Le comité a en effet étudié longuement un projet pour l'installation d'un nouveau système d'illumination des rues, beaucoup plus moderne et beaucoup plus représentatif que ce que Victoriaville a connu ces dernières années.

Le projet caressé par le comité de la Jeune Chambre et qui a reçu mardi soir l'approbation unanime des membres du Jeune Commerce coûterait \$20,000.00. Mode de financement Il est bien entendu que même si la Jeune Chambre prend l'initiative de s'occuper de l'illumination du secteur commercial de notre ville durant la période des fêtes, elle ne peut pas toutefois en assumer le coût. Par le passé, l'on a d'ailleurs constaté que le coût

(Photo LeRo)



(Photo LeRo)

ENCORE CETTE ANNEE, l'Association des jeunes de Victoriaville présentera à la population un grand festival du Printemps. Ce festival débutera officiellement le 2 avril prochain par la présentation des duchesses aux autorités municipales de notre ville. Le festival se clôturera le 14 mai prochain par le couronnement de la reine du festival, au Centre Catholique. Le président

Jacques Lestage dévoile les grandes lignes du prochain festival du printemps 1966

VICTORIOVILLE (R.L.) — L'Association des Jeunes de Victoriaville organisera pour la quatrième année consécutive un grand festival du printemps. Cette nouvelle a été annoncée par M. Jacques Lestage, président du festival 1966 qui par la même occasion a dévoilé les grandes lignes du prochain festival.

Duchesses Comme par le passé, le Festival du printemps sera coloré dans ses différentes et nombreuses activités, par la présence de trois charmantes duchesses qui aspirent au titre de reine du Festival du printemps 1966 de l'A.J.V.

Les duchesses sont cette année, Louise Roy pour le comté de la boîte à chansons de l'A.J.V., Christine Camiray du comté de relations extérieures et Lucille Lacoursière du comté des sports.

Le festival débutera officiellement samedi prochain alors que les organisateurs du festival et les duchesses seront reçus par les autorités municipales de Victoriaville. La clôture du Festival du printemps 1966 est prévue pour le 14 mai, alors que sera couronnée la reine du festival. Le festival de notre ville la reine du festival. Programme Voici les principales activités qui sont prévues dans le cadre du présent Festival du printemps de l'Association des Jeunes de Victoriaville. Samedi 2 avril : présentation des duchesses à l'hôtel de ville et par la suite soirée de danse. Dimanche le 3 avril : grande partie de sucre. Jeudi le 7 avril : conférence au local de l'association. Le sujet de la conférence sera les camps nazis. Samedi le 9 avril : grand réveillon de Pâques au local pour tous les membres. Jeudi le 14 avril : conférence au local de l'association prononcée par un éminent psychologue. Vendredi le 15 avril : grande soirée en l'honneur de la reine du festival de l'an dernier, Mlle Céline Michel. Dimanche le 17 avril : ciné-club. Présentation d'un film

au local. Vendredi le 22 avril : soirée spéciale en l'honneur d'une des trois duchesses. Samedi le 23 avril : présentation du chansonnier Danielle Orléans à la boîte à chansons "La Tache". Dimanche le 24 avril : présentation de films au local de l'association. Jeudi le 28 avril : deuxième conférence de la série de trois présentée par un psychologue. Vendredi le 29 avril : grande soirée de danse au local de l'A.J.V. Vendredi le 6 mai : soirée en l'honneur de la troisième duchesse. Dimanche le 8 mai : tournée de cyclistes. Jeudi le 12 mai : dernière conférence de la série de trois. Vendredi le 13 mai : soirée de danse populaire. Samedi le 14 mai : soirée de couronnement de la reine du Festival du printemps 1966 de l'Association des Jeunes de Victoriaville au Centre Catholique, suivi d'une grande danse.

M. Kélada insiste sur l'importance de l'enseignement oral de la langue anglaise

NICOLET (G.N.) — M. S. Kélada, conseiller pédagogique régional, a fait part, à l'occasion d'une conférence qu'il prononçait tout récemment devant les professeurs de langue anglaise au service de la Commission scolaire régionale Provencher, à Nicolet, des différents principes pédagogiques ayant trait à l'enseignement de l'anglais, comme langue seconde.

Au cours de cette rencontre pédagogique, organisée par les coordonnateurs de français et d'anglais de la Régionale Provencher, le conférencier spécial a porté son attention sur différents points pris en particulier.

Premièrement, M. Kélada a longuement insisté sur le point voulant que l'enseignement de l'anglais se fasse oralement. «La langue maternelle, a-t-il précisé, doit surtout être employée le moins souvent possible, pendant un cours d'anglais».

Le conseiller pédagogique a poursuivi en précisant que

«pour enseigner une langue seconde, tous les professeurs doivent connaître le système phonétique anglais». Ceci dit en considération de l'enseignement de la prononciation propre à la langue anglaise.

Après avoir signalé l'importance primordiale du rythme et de l'intonation, M. Kélada a fait remarquer que les professeurs devaient attacher une importance particulière à l'enseignement de la lecture anglaise de façon intensive, en classe. Quant aux devoirs à la maison, M. Kélada recommandait l'enseignement par des textes gradués pour les élèves, suivant une méthode extensive.

Le conférencier a ensuite estimé l'importance de l'enseignement de l'anglais dans nos écoles, suivant l'importance, aujourd'hui, presque capitale, d'une langue seconde qu'on pourra utiliser dans la vie future. «Ce qui compte également beaucoup relativement à la méthode idéale d'enseignement de l'anglais, de préciser

le conférencier, c'est aussi la préparation d'une atmosphère favorable à une leçon d'anglais».

Relativement à la méthode d'enseignement «Dixon», appliquée dans les écoles dépendant de la Régionale Provencher, de même que dans la circonscription de quelques Commissions scolaires régionales de la province, M. Kélada a expliqué aux professeurs comment l'utiliser, et comment en faire tirer le meilleur parti possible aux étudiants. «Cette méthode, dit-il, permet aux élèves de progresser chacun à leur rythme».

Par ailleurs, le point que le conseiller pédagogique a le plus fait ressortir est le suivant: Le professeur doit appuyer plus particulièrement sur l'élément conversation, en insistant sur les points suivants: Situation linguistique (micro-situation), la verbalisation, l'entraînement de la phonétique, et enfin, la conversation, (pour aboutir à la micro-situation).

Au cours de leur voyage historique qui les mènera jusqu'à New York

Les canotiers du Québec remonteront la rivière Richelieu

SOREL (L.B.) — Les canotiers du Québec, suivant les traces de Champlain et de La Verendrye, passeront par So- rel et remonteront la rivière Richelieu jusqu'au Lac Cham-

plain et de là poursuivront leur route jusqu'à New York. Le secrétaire de la Province, l'honorable Bona Arsenault, ministre-tuteur du programme du Centenaire dans le Qué-

bec, annonce que, conjointement, avec la Commission du Centenaire du Canada, et en guise d'essai préparatoire au grand voyage historique des canotiers du Centenaire en 1967, une première expédition en canot est organisée pour 1966. Cette expédition sera une reconstitution des voyages des hardis guerriers de la Nouvelle-France, il y a trois siècles.

Une équipe partira donc, des cette année, sur les traces du fondateur de Québec vers cette Mer intérieure que l'on dénomme, le lac Champlain. Ce premier voyage durera 27 jours. A partir de Montréal, en descendant le Saint-Laurent jusqu'à So- rel, en chantant des vieux airs qui nous viennent de

France, puis on remontera le Richelieu, que les coureurs de bois appelaient: la rivière des Iroquois.

Les canotiers entreront dans le territoire qui fut jadis celui des Cinq-Nations et que hante encore l'âme des redoutables Agniers. Ils dépasseront l'en- droit où s'arrêta le découvreur du grand lac, puis passeront la ligne du partage des eaux pour atteindre la Mer par le fleuve Huron passant par Albany et la Nouvelle-Amsterdam, ce dernier endroit mieux connu maintenant sous le nom de New York.

Un ans plus tard, ce sera le voyage historique des canotiers du Centenaire qui durera 110 jours, soit du 15 mai au

2 septembre. Cette fois ce sera l'histoire à rebours. Au lieu de partir de l'est vers le pays des chasseurs de fourrures et des tribus indiennes du centre de l'Amérique, on partira, de l'ouest vers l'est: d'Edmonton vers Montréal. On fera donc en sens inverse le voyage de La Verendrye au XVIIIe siècle, à une époque où le canot était le seul moyen possible de transport depuis la Mer jusqu'à l'intérieur du continent.

L'honorable Bona Arsenault a voulu que l'on donne le nom du grand découvreur des plaines de l'ouest, La Verendrye, au canot qui représentera le Québec lors de ce voyage historique.

Le nouveau débarcadère de la traverse situé rue Elisabeth

SOREL (L.B.) — La Compagnie de la Traverse du St-Laurent, qui opère les bateaux-passeurs entre So- rel et l'île St-Ignace, déménagera son débarcadère de So- rel, à la fin d'avril.

Installé depuis nombre d'années sur la rue Reine, entre les rues Jacques et Augusta, le débarcadère sera aménagé au pied de la rue Elisabeth, à proximité de l'ancien débarcadère des navires de la Canada Steamship Lines.

Les installations à cet effet sont pratiquement prêtes à recevoir les traversiers «Pierre-de-Saurel» et «Napoleon L». La côte en ciment est terminée et les ouvriers procèdent à l'aménagement du pont-levis qui servira à la descente ou à la montée des automobiles et camions dans le traversier.

Quant à la bâtisse qui sera occupée par le proposé aux billets, elle est construite depuis l'automne dernier. Le déménagement du débarcadère a été rendu nécessaire par le grand nombre de camions qui voyagent sur les bateaux-passeurs et qui ont de la

difficulté à monter la pente raide de la rue Reine, à la sortie du traversier. On explique aussi que la circulation très dense dans le centre commercial a été une autre raison qui a motivé ce changement. De plus, un vaste terrain de stationnement situé au pied de la rue Elisabeth permettra aux automobilistes de stationner leur voiture facilement en attendant l'arrivée des traversiers, ce qui était pratiquement impossible sur la rue Reine, sans bloquer la circulation dans ce secteur.

Par ailleurs, le ministère fédéral des Transports procédera au réaménagement du débarcadère de l'île St-Ignace. Des améliorations importantes seront faites aux installations du quai où un débarcadère du genre de celui de So- rel sera construit. On procédera en même temps à la refectio des approches du quai. Le contrat au montant de \$225,000 a été accordé à M. George Thurnbull de Lavallée. Les travaux doivent commencer prochainement.

M. Germain Aussant est réélu président du Conseil du Travail

SOREL (L.B.) — M. Germain Aussant de So- rel, a été réélu pour un deuxième mandat à la présidence du Conseil du Travail de So- rel, affilié à la Fédération des Travailleurs du Québec et au Congrès du Travail du Canada.

Le Conseil du Travail de So- rel groupe les différents locaux des Unions internationales de la région de So- rel, ainsi que de Berthierville et de Pierreville.

L'élection des officiers de ce conseil s'est déroulée dans la salle de l'Union des travailleurs du Textile d'Amérique, à So- rel.

Le vice-président du conseil est M. Gabriel Chailfoux de St-Pierre de So- rel, alors que M. Louis Groleau, de St-Joseph de So- rel a été réélu se-

crétaire pour un deuxième mandat; M. Jacques Hubert de So- rel a été confirmé dans ses fonctions de trésorier qu'il occupait depuis un an.

M. William Villard de So- rel a été élu directeur, siégeant ainsi aux côtés de M. Collette Latour et Margot Lessard, de Berthierville, qui ont vu leur mandat respectif renouvelé.

Trois nouveaux syndics ont été élus samedi. Ce sont MM. Florent Boivin, Hervé Gauthier et Oliva Lirette. Par ailleurs le sergent d'armes, M. Arthur Lafleur a été réélu pour un deuxième mandat consécutif.

Tous les officiers ont été élus par acclamation, sauf pour les trois postes de directeur, où il a fallu procéder par scrutin.

L'exposition du jeune peintre Dudemaine a été remarquée

SOREL (L.B.) — Un jeune peintre de So- rel, M. Ronald Dudemaine, avait le très grand avantage d'exposer la semaine dernière, une cinquantaine de ses oeuvres au hall d'honneur du Séminaire de Joliette.

Lorsque l'on sait que la majorité des grands noms de la peinture du Québec, tels Borduas, Matte, Chicoine, etc., y ont exposé soit à leur début, soit à un moment important de leur carrière, on ne peut douter que ce soit là pour un artiste une belle occasion de se faire valoir.

C'est à l'occasion d'une semaine d'activités culturelles organisées par les autorités de cette institution que Ronald Dudemaine, présentement étudiant en droit à l'Université de Sherbrooke, s'est vu invité à y exposer ses oeuvres.

L'exposition qui s'est tenue du 20 au 26 mars dernier, a suscité un grand intérêt dans la public joliettain. Les oeuvres de M. Dudemaine, nées d'un travail honnête et de recherches sincères, dénotent une grande versatilité et font preuve des ressources plastiques éminentes de l'artiste.

Le R.P. Maximilien Boucher, c.s.v., sculpteur religieux favo-

rablement connu dans le milieu artistique actuellement professeur de Beaux-Arts au séminaire de Joliette, a trouvé les résultats des recherches plastiques de son ancien élève «très intéressants», précisant que l'évolution du jeune peintre avait été très rapide. La toile «Monument éphémère» a attiré particulièrement son attention par sa surprenante vitalité et la douceur de fusion des tons de jaunes et de gris.

Pour sa part, M. Lucius LaLiberté, président de la Société des Libraires canadiens, vice-président du Conseil supérieur du Livre, responsable du Salon du Livre tenu simultanément à l'exposition de peintures, et ami de l'artiste, a tenu à féliciter M. Dudemaine pour la qualité des oeuvres exposées. D'ailleurs M. LaLiberté s'enorgueillit de posséder des oeuvres de Ronald Dudemaine dans sa collection personnelle.

Il semble d'ores et déjà assuré, qu'à la suite du succès de cette exposition, le jeune peintre so- relais exposera très prochainement à Québec, Sherbrooke, Grandy, etc. Les organisations en ce sens vont déjà bon train.

Une septuagénaire meurt subitement

TRACY (L.B.) — Une septuagénaire a succombé à une crise cardiaque quelques minutes après s'être affaissée sur le trottoir en face de la Pharmacie Blondin, sur le Chemin St-Roch, à Tracy, mardi après-midi vers 2 heures.

Il s'agit de Mme Nazario Cournoyer, née Aurore Pélouquin, âgée de 73 ans et demeurant au 406 de la rue Victoria, à So- rel. M. Cournoyer accompagnait son épouse, quand cette dernière se sentit faiblir et s'écroula sur les marches de la pharmacie.

Dans la pharmacie se trouvaient les bureaux d'une dizaine de médecins et de spécialistes. Le Dr René Leblanc, mandaté sur les lieux, fit transporter la malade à l'hôpital Hôtel-Dieu de So- rel, par l'ambulance Mandeville. Malgré les soins qui lui furent prodigués à cette institution, elle mourut quelques minutes après son admission à l'hôpital, sans avoir repris connaissance.

En attendant l'arrivée de l'ambulance, un passant s'est empressé de demander un prêtre au presbytère Marie-Auxiliatrice, situé juste en face de la pharmacie. Le curé de la paroisse, M. l'abbé Omer Jodoin a eu le temps de donner l'absolution à la malade.

La force constabulaire de Nicolet composée désormais de trois hommes

Engagement d'un nouveau policier permanent

NICOLET (G.N.) — Le conseil de ville de Nicolet a approuvé unanimement lundi soir, l'engagement d'un nouvel agent de police pour assurer plus efficacement le service de l'ordre. Ainsi, l'avenement à temps régulier de M. Fernand Proulx au sein de la force constabulaire de cette localité portera à trois le nombre des policiers municipaux.

Comme on le sait, outre M. Proulx, le service de police comprendra également le chef de police M. Edouard Beaulac, et l'agent René Rousseau.

À la séance de lundi dernier, le secrétaire-trésorier de la municipalité, M. Charles Desrosiers, a dévoilé les noms de quatre candidats à ce poste, lesquels avaient fait parvenir leur application au secrétariat de la ville. Ces candidats étaient: Evidemment M. Fernand Proulx, de Nicolet, M. Denis de Blois, de Drummondville, M. Hervé Lacharité, de Ste-Perpetue, et enfin, M. Gilles St-Arnaud, de Trois-Rivières.

Ce qui a favorisé le choix de M. Proulx comme nouvel agent de police, c'est d'abord le fait qu'il est résident de Nicolet. L'échevin Gérard Lupien l'a d'abord suggéré, en citant à titre d'exemple, la ville de Tracy, qui l'an dernier, était aux prises avec un problème semblable. «Cette ville, d'argumenter M. Lupien, avait alors besoin des services de 14 agents de police de plus. Le conseil devait alors choisir entre plusieurs postulants, et tous ceux qui furent acceptés étaient de l'endroit».

Après l'annonce de M. Lupien, l'échevin Antonin Forcier a suggéré que le conseil consulte d'abord le chef de police Edouard Beaulac, à savoir si

le choix de M. Proulx s'avérait judicieux. L'échevin Gaston Allard a alors rétorqué que le chef Beaulac avait déjà été consulté à ce sujet, et qu'il avait même donné son assentiment. Sur ce, l'échevin Georges Biron donna également son appui en disant: «Je suis en faveur de l'engagement d'un type de la place».

M. Allard: Il a d'ailleurs déjà occupé ce poste à temps partiel, l'an passé. M. Lu-

pien: Pour ma part, j'aime mieux prendre une chance sur un type de Nicolet que l'on connaît, que sur un type de l'extérieur que l'on ne connaît pas. Je propose que M. Proulx soit engagé». Ce qui a été adopté.

Son honneur le maire André Vigeant a clos l'entretien en précisant que l'engagement de M. Proulx comme troisième policier municipal prenait effet immédiatement.

RENE DE COTRET, OSTIGUY, HEBERT, ST-ARNAUD, GOSSELIN, VERRIER, BEAUCHEMIN & Cie, C.A.

MALLETTE, COTE, NORMANDIN & Cie, C.A.

L. BEAUCHEMIN, C.A., associé, résident CENTRE COMMERCIAL NICOLET — Tél.: 293-5891



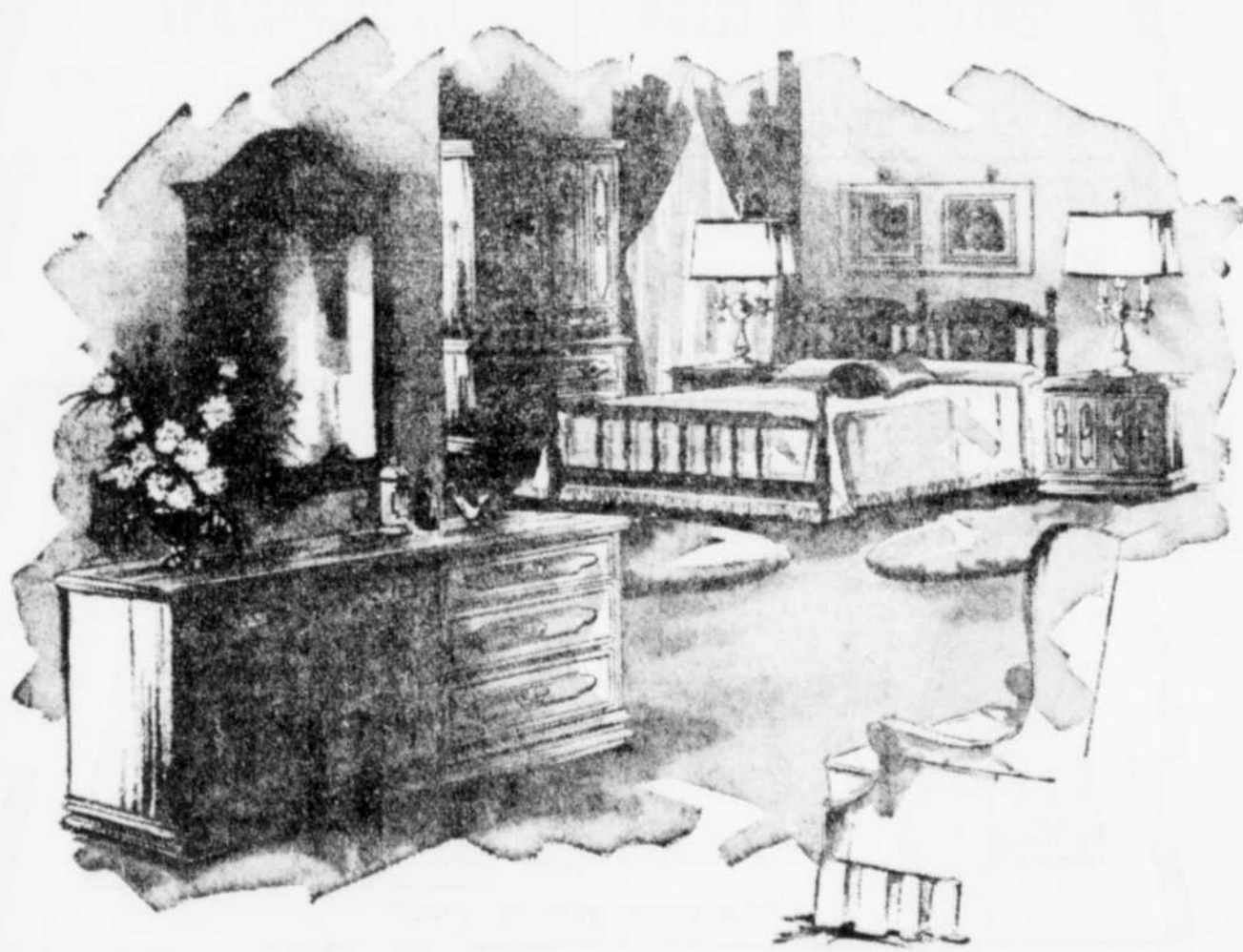
GASTON FLEURY C. L. U. 70, St-Martin, Louiseville. Tél.: FR. 5-1688

TOUT GENRE d'Assurance

- Fonds sécurité
- Assurances hypothécaires
- Vie privilégiée pour hommes d'affaires et professionnels
- Assurance commerciale
- Fonds de pension
- Analyse de succession
- Assurance groupe, vie, accident et maladie.

SUN LIFE DU CANADA

Parmi les 10 meilleurs marchands de meubles du Canada BEAUDOIN a été choisi pour vendre la série de meubles "LE MOYNE DE VILAS"



"Le MOYNE", L'ART de VIVRE "COLONIAL", par "VILAS" VIVEZ MODERNE dans un DECOR du 17e siècle CANADIEN

Les styles comme les vins sont appréciés par leur âge. La collection "Le Moyne" s'est méritée un prix pour l'éloquence des proportions et la rusticité des formes. Issue du cœur de l'étable canadienne, elle en garde les nodosités, les variations, de tonalité et les mouchetures naturelles. Un riche fini "érable patiné", spécialement conçu, vient affiner le grain du bois, enduit à son tour d'un laque protecteur "Vila-Seal".

La collection "Le Moyne" rend hommage aux âmes d'élite qui étendirent leurs courageuses explorations de la Floride jusqu'aux confins de la Baie d'Hudson, en nous laissant une tradition séculaire dans l'exécution du beau.

Venez découvrir aujourd'hui même des mobiliers à la hauteur de vos aspirations et dans la limite de votre budget, chez J.N. Beaudoin, dans deux pièces-modèle spécialement aménagées dans "Le coin colonial".

Voyez-les dans nos vitrines cette semaine

Ecrivez-nous pour recevoir le dépliant de la ligne "Le Moyne de Vilas"



J.N. Beaudoin & CIE LTÉE

676, CHAMPFLOUR

TEL.: 378-5471

TROIS-RIVIERES

Le plus grand magasin de MEUBLES de la région.